

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AU
BARREAU DE LYON
- JURISTE DE CABINET D'AVOCAT -**

Article 98.6

Modifié par Décret n°2005-1381 du 4 novembre 2005 art. 1 (JORF 6 novembre 2005).
Sont dispensés de la formation théorique et pratique et du certificat d'aptitude à la profession
d'avocat :

6° Les juristes salariés d'un avocat, d'une association ou d'une société d'avocats, d'un office d'avoué
ou d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, justifiant de huit ans au moins de pratique
professionnelle en cette qualité postérieurement à l'obtention du titre ou diplôme mentionné au 2°
de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 susvisée;

- Demande motivée formulée par écrit adressée au Bâtonnier en exercice.
 - Demande d'admission à la Prestation de Serment adressée au Bâtonnier en exercice.
 - Attestation sur l'honneur (*ci-jointe à compléter*).
 - Deux photographies d'identité couleur.
 - Une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité.
 - Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois.
 - Pour les personnes nées à l'étranger, un certificat de nationalité de moins de trois mois.
 - Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (*casier judiciaire national – 107, rue du Landreau – 44079 NANTES cedex 01*).
 - Copie certifiée conforme par vos soins du diplôme de Maîtrise en Droit.
- ⇒ **tous justificatifs concernant votre expérience professionnelle** : (Attestation de l'employeur décrivant votre activité exacte au sein du cabinet, copie de la totalité des bulletins de salaires, copie du/des contrats de travail et des avenants).
- ⇒ **organigramme du cabinet**.
- ⇒ **mémoire sur les principales affaires traitées** (2/3 pages).
- ⇒ **notice indiquant une journée type** (fonctions exercées à titre principal et accessoire, formations, position hiérarchique, fonctionnement du service).
- ⇒ **curriculum vitae détaillant votre cursus professionnel, votre parcours en cabinet et les motifs de votre choix de carrière initial ainsi que l'évolution de votre carrière, et votre avenir dans le cabinet**.
- Frais de gestion de dossier : selon appel ci-joint en un chèque bancaire libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de LYON.